



LA REUNION

# A.G.E.M.A.R. ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME

1, rue de la Poste - B.P. 26 - 97821 LE PORT CEDEX  
Tél. : 0262 42 00 61 - Fax : 0262 43 50 88

SIRET N° 399 519 396 00010 - N° URSSAF 319210 - CODE APE 8559 B - Compte CEPAC IBAN : FR76 1131 5000 0108 0151 4778 639

## MECANICIEN 250 KW

Cette formation vise à former le/la stagiaire aux tâches qu'il/elle devra accomplir dans l'exercice de son futur métier de MECANIEN 250 : être mécanicien sur des navires de moins de 250 KW de propulsion  
Suivant les référentiels \* Arrêté du 17 août 2015, modifié, relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 250 kW et ses annexes II et III fixant le programme de formation et d'évaluation.

	Effectif par session : <b>6 mini – 10 maxi</b>	<b>Formation présentielle</b> Pas accès handicapé	Durée : <b>105 h y compris les examens</b>
<b><u>Tarif :</u></b>	<b>S'informer auprès du secrétariat</b> <b>0262 42 00 61</b> <b><a href="mailto:fc.eamr@gmail.com">fc.eamr@gmail.com</a></b>		
<b><u>Profil :</u></b>	<b>Toute candidat marin (demandeur d'emploi, salarié)</b> voulant exercer des fonctions à la machine en tant qu'officier chargé de quart à la machine, second mécanicien ou chef mécanicien sur tous navires d'une puissance propulsive inférieure à 250 kW ou bien encore d'exercer des fonctions de commandement sur des navires armés aux cultures marines.		
<b><u>Prérequis :</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Avoir 18 ans au jour d'entrée en formation</li><li>- Certificat médical valide certifié par le médecin des gens de mer</li><li>- Être titulaire soit niveau V (CAP- BEP), soit d'un certificat de matelot pont, certificat de matelot de quart passerelle ou certificat de marin qualifié pont délivré conformément à l'arr. du 18/08/2015, soit d'un diplôme ou titre reconnu dans le tableau 1 de l'annexe 1 du présent arrêté</li><li>- Être titulaire d'un CFBS valide</li><li>- En cas d'handicap, ce sera au médecin des gens de mer de valider le candidat. En cas de refus, ce dernier peut se renseigner auprès de MDPH et/ou de l'assistante sociale des marins pour connaître les opportunités possibles.</li></ul>		
<b><u>Débouchés :</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le brevet de mécanicien 250 kW permet de naviguer sur des navires d'une puissance propulsive inférieure à 250 kW armés au commerce (navires de transports de passagers, navires de transports de marchandises, navires de services et portuaires...), à la pêche, à la plaisance ou aux cultures marines.</li><li>- Le titulaire du brevet de mécanicien 250 KW peut poursuivre sa carrière en intégrant le cursus de formation conduisant à la délivrance du brevet de mécanicien 750 kW</li></ul>		
<b><u>Qualité :</u></b>	Pour l'année 2021, Moyenne des notes globales de satisfaction des stagiaires concernant la formation : <b>14/20</b> <b>Taux de réussite : 100 %</b>		



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

**Programme :** défini à l'Annexe II et III de l'arrêté du 17 août 2015 relatif à la délivrance du Brevet de Mécanicien 250 kW

### Objectifs :

Les compétences attendues après cette formation sont les suivantes :

- Assurer la conduite et la maintenance de la machine propulsive et des auxiliaires d'un navire de puissance propulsive inférieure à 250 kW
- Comprendre le fonctionnement et savoir dépanner l'installation électrique d'un navire de commerce

### Contenu :

<b>Module M1-1 Machines marines</b>		
Moteurs Diesel et à allumage commandé	12 h	21 h
Moteurs hors-bord	6 h	15 h
Auxiliaires	3 h	12 h
Sécurité	-	3 h
<i>Total Module M1-1 Machines marines</i>		<b>72 h</b>
<b>Module M2-1 Electricité</b>		
Lois générales de l'électricité	6 h	9 h
L'électricité à bord	6 h	12 h
<i>Total Module M2-1 Electricité</i>		<b>33 h</b>
<b>TOTAL DES FORMATIONS MODULAIRES (Evaluations comprises)</b>		<b>105 h</b>
<b>TOTAL FORMATION « MECANICIEN 250 kW »</b>		<b>105 H</b>

### Exécution :

#### Intervenants :

- Référent pédagogique et handicap : M. Sami OUADRANI
- Intervenants(es) divers, tous(tes) qualifiés(ées) et/ou experts(es) dans leur(s) domaine(s) de compétences en lien avec les matières enseignées.

#### Moyens pédagogiques :

- Formations dispensées en centre, en présentiel et dans différentes salles et lieux selon les besoins respectifs des modules (salle standard équipée de tableau, paperboard et PC pour les cours théoriques, pour la pratique : ateliers machines, ateliers électricité)
- Matériels pédagogiques en location pour les stagiaires



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

### Évaluations :

L'évaluation nécessaire à l'acquisition des modules conduisant à la délivrance du certificat de Mécanicien 250kW dont le programme correspond au référentiel figurant en annexe II est constituée de plusieurs épreuves conformément au tableau ci-dessous :

Épreuves	Coeff	Modalités d'évaluation	Durée
Module M1-1 Machines marines	1	Une épreuve pratique en cours de formation	-
Module M2-1 Electricité	1	Une épreuve pratique en cours de formation	-

La note obtenue au module est constituée par la moyenne arithmétique des notes obtenues aux épreuves constituant le module.

Les épreuves sont notées de 0 à 20.

#### **Sont éliminatoires :**

- Une note égale à zéro à l'une des épreuves du module

### **Certification**

#### Modalité d'obtention

**L'obtention du diplôme est conditionnée par la validation de la totalité des modules.**

Délivrance d'une attestation par module avec les notes obtenues.

Ces attestations sont à enregistrer auprès des Affaires Maritimes de La Réunion pour obtenir un diplôme.

#### Délivrance du titre :

**Le brevet de Mécanicien 250 kW** est délivré à tout(e) candidat(e) justifiant :

- de l'ensemble des attestations de succès aux modules MECA 250,
- titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité
- titulaire du CFBS



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.